Boost^MC M Herbicide en mélange en réservoir

- Nufarm Boost^MC Herbicide (PCP No 30377)
- MCPA Ester 600 Herbicide Liquide (PCP No 27803)



Nufarm Grow a better tomorrow.

2014-04-25
2013-5111

[Sleeve Label]

GROUPE	2	HERBICIDE

NUFARM
BOOST^{MD} HERBICIDE

Granules dispersables dans l'eau à 75 %

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, AINSI QUE SUR LES PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

USAGE AGRICOLE

GARANTIE :
Thifensulfuron-méthyle … 50%
Tribénuron-méthyle … 25 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION : **30377** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : (5 – vrac) grammes

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta
T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial, une combinaison, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

13-xxxx

[Booklet]

GROUPE	2	HERBICIDE

NUFARM
BOOST^{MD} HERBICIDE

Granules dispersables dans l'eau à 75 %

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, AINSI QUE SUR LES PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

USAGE AGRICOLE

GARANTIE :
Thifensulfuron-méthyle 50 %
Tribénuron-méthyle 25 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION : **30377** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta
T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial, une combinaison, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

- La pulvérisation hors cible ou la dérive vers d'importants habitats fauniques tels que plantations brise-vent, marécages, fondrières ou boisés et bords asséchés de fondrières doit être évitée. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et les abords de ces habitats.
- Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.
- Ne pas utiliser la terre provenant des champs traités sur les pelouses, dans les jardins ou comme remblai.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation. Ne pas appliquer sur des terres où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres terres cultivées.
- Ne pas utiliser plus de 20 g de **NUFARM BOOST® HERBICIDE** par hectare par année.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes :
Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Suivre scrupuleusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car les résidus du réservoir de pulvérisation pourraient endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine.

APPLIQUER AVEC UN SURFACTANT DONT L'EMPLOI AVEC **LE NUFARM BOOST HERBICIDE** EST HOMOLOGUÉ.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le NUFARM BOOST HERBICIDE est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (de printemps, d'hiver ou dur), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** est un herbicide sous forme de granules dispersables dans l'eau renfermant 75 % de matière active. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** doit être mélangé avec de l'eau et un surfactant recommandé, et la solution pulvérisée à la volée d'une façon uniforme. L'herbicide est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

Le NUFARM BOOST HERBICIDE DOIT être appliqué avec un surfactant recommandé sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. Les surfactants recommandés sont AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS et LIBERATE.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action du **NUFARM BOOST HERBICIDE** en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou

la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Consulter la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

Attendre deux mois après une application du **NUFARM BOOST HERBICIDE** avant d'ensemencer le champ avec les cultures suivantes: canola, lin, lentilles et luzerne. Toute culture peut être semée dans l'année suivant l'utilisation de **NUFARM BOOST HERBICIDE**. Un contenant de 320 g de l'Herbicide NUFARM BOOST traite 16 ha.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.
- Suivre soigneusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car le résidu du mélange dans le réservoir peut endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine.

REPLANTATION DES AUTRES CULTURES :

Directives concernant la rotation des cultures :

Intervalle minimum	**Culture**
2 mois	Canola, lin, lentilles, luzerne
Année suivante	Toutes les cultures

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :

On ne peut utiliser le blé, l'orge de printemps ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :

N'utiliser **le NUFARM BOOST HERBICIDE** que sur les variétés présentement enregistrées courantes de blé (blé de printemps et blé dur), d'orge de printemps et d'avoine. Se renseigner auprès de la **NUFARM AGRICULTURE INC.** sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser

le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.
- La pulvérisation hors cible ou la dérive vers d'importants habitats fauniques tels que plantations brise-vent, marécages, fondrières ou boisés et bords asséchés de fondrières doit être évitée. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et les abords de ces habitats.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec **le NUFARM BOOST HERBICIDE** est homologué.
- Utiliser seulement de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du **NUFARM BOOST HERBICIDE** et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 20 grammes/hectare de **NUFARM BOOST HERBICIDE** par année.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Pulvériser uniformément à l'aide d'un équipement terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration d'au moins 50 mailles (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa est recommandée.

L'agitation continue est requise pour maintenir **le NUFARM BOOST HERBICIDE** en suspension. Appliquer uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

MODE D'EMPLOI

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE DE PRINTEMPS ET AVOINE

<table>
<tr><td colspan="2">NUFARM BOOST HERBICIDE</td></tr>
<tr><td colspan="2">ENDROIT : Aucune restriction</td></tr>
<tr><td colspan="2">CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement</td></tr>
<tr><td colspan="2">PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la feuille étendard (avant l'épiaison) et avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des mauvaises herbes visées. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.</td></tr>
<tr><td colspan="2">COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</td></tr>
<tr><td>NUFARM BOOST HERBICIDE</td><td>20 grammes/hectare</td></tr>
<tr><td>Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS, LIBERATE ou ENHANCE^{MD} NUFARM</td><td>2 litres/1000 litres solution de pulvérisation</td></tr>
<tr><td colspan="2">MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE, puis ajouter l'adjuvant.
Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.</td></tr>
<tr><td colspan="2">MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
amarante à racine rouge/bourse-à-pasteur/colza spontané[1]/chénopode blanc/crépis des toits/kochia à balais/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron[2]/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sarrasin de Tartarie/séneçon vulgaire/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne[3]/tabouret des champs/tournesol spontané

Notes
[1] Le NUFARM BOOST HERBICIDE seul ne supprimera pas le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).
[2] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
[3] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.</td></tr>
<tr><td colspan="2">MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES
chardon des champs[4]/érodium cicutaire (2-6 feuilles)/gaillet grateron (1-3 verticilles)/laiteron des champs[4]/linaire vulgaire[5]/mauve négligée[6]/matricaire inodore
Notes
[4] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Une seule application inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.
[5] Appliquer lorsque les plants de linaire ont au maximum 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe nécessite un programme comprenant un sarclage fréquent, en plus d'un traitement chimique.
[6] Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. Le NUFARM BOOST HERBICIDE provoque l'arrêt de croissance</td></tr>
</table>

de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.
NOTE : S'il pleut moins de 4 heures suivant l'application **du NUFARM BOOST HERBICIDE**, la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace.

NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard (avant l'épiaison).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	**20 grammes/hectare**
MCPA amine ou ester 500	0,7 à 1,1 litre/hectare (350 à 560 grammes d'équivalent acide/hectare)
OU	
MCPA Ester 500	0,56 litre/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare)
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter MCPA, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR LE NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA À RAISON DE 0,7 À 1,1 L/HA

amarante à racine rouge/ansérine de Russie[2]/bardanes (jeunes pousses)/bourse-à-pasteur/canola spontané/chénopode blanc/fausse herbe à poux[2]/grande herbe à poux[2]/kochia à balais[2]/laitue scariole/lampourde glouteron[2]/moutarde de l'Inde/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/petite herbe à poux[2]/plantain (commun)/radis sauvage/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron[3]/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sisymbre élevé/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne[1]/tabouret des champs/vélar d'Orient/vélar fausse giroflée

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR LE NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 À RAISON DE 0,56 L/HA

Mauvaises herbes supprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** ainsi que le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield) (stade 2 à 4 feuilles)

Notes

[1] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.
[2] Utiliser au moins 400 grammes d'ingrédient actif MCPA par hectare.
[3] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la

sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES chardon des champs[4]/érodium cicutaire (2-6 feuilles)/laiteron des champs[4]/mauve négligée[5]/matricaire inodore (MCPA ester seulement) **Notes** [4] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Une seule application inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés. [5] Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** + MCPA provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.
NOTE : S'assurer que **le NUFARM BOOST HERBICIDE** est complètement en suspension avant d'ajouter MCPA. Consulter l'étiquette de MCPA pour en savoir plus sur les directives d'application et les précautions d'utilisation.

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS

NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D AMINE ou ESTER	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver) et orge de printemps seulement. **NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard (avant l'épiaison).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	**20 grammes/hectare**
Choisissez l'un des produits suivants : 1) 2,4-D amine 500 2) 2,4-D ester LV700 3) 2,4-D ester LV600 4) Équivalent acide =420 à 550 g matière active/ha	 0,84 à 1,1 litre/hectare 0,6 à 0,8 litre/hectare 0,7 à 0,9 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter 2,4-D, tout en	

maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

amarante à racine rouge/ansérine de Russie/bardanes (jeunes pousses)/bourse-à-pasteur/canola spontané[2]/chénopode blanc/érodium cicutaire (2-6 feuilles) (2,4-D ester seulement)/fausse herbe à poux/grande herbe à poux/kochia à balais/laitue scariole/lampourde glouteron/moutarde de l'Inde/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/petite herbe à poux/plantain (commun)/radis sauvage/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron[3]/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sisymbre élevé/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne[1]/tabouret des champs/vélar d'Orient/vélar fausse giroflée

Notes

[1] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.
[2] Pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield), consulter l'étiquette de 2,4-D pour connaître les doses d'emploi appropriées.
[3] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs[4]/laiteron des champs[4]/linaire vulgaire/mauve négligée[5]/matricaire inodore (2,4-D ester seulement)

Notes

[4] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** + 2,4-D inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.
[5] Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** + 2,4-D provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.
NOTE : S'assurer que **le NUFARM BOOST HERBICIDE** est complètement en suspension avant d'ajouter 2,4-D. Consulter l'étiquette de 2,4-D pour en savoir plus sur les directives d'application et les précautions d'utilisation.

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS

NUFARM BOOST HERBICIDE + ASSERT*

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la 6e feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1re feuille et de la 4e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
ASSERT	1,3 litre/hectare pour le stade 1-3 feuilles de la folle avoine 1,6 litre/hectare pour le stade 4 feuilles de la folle avoine
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter le correcteur d'acidité (Spray Water pH Adjuster), suivi d'Assert. S'assurer que **le NUFARM BOOST HERBICIDE** est complètement en suspension avant d'ajouter le correcteur d'acidité et que ce dernier est complètement dissous avant d'ajouter Assert, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que folle avoine.	
NOTE : Utiliser la solution de pulvérisation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Consulter l'étiquette d'Assert pour en savoir plus sur les directives d'application, les précautions d'utilisation et le réensemencement.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + ASSERT + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 4e feuille et de la 6e feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1re feuille et de la 4e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
ASSERT	SOLS BRUNS ET BRUN FONCÉ 1,3 litre/hectare pour la folle avoine aux stades de la 1re feuille à la 3e feuille 1,6 litre/hectare pour la folle avoine au stade de la 4e feuille SOLS NOIRS ET GRIS BOISÉ 1,6 litre/hectare

MCPA Ester 500	0,7 à 1,1 litre/hectare (350 à 560 grammes d'équivalent acide/hectare)
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter le correcteur d'acidité (Spray Water pH Adjuster), suivi d'Assert puis de MCPA Ester 500. S'assurer que le **NUFARM BOOST HERBICIDE** est complètement en suspension avant d'ajouter le correcteur d'acidité et que ce dernier est complètement dissous avant d'ajouter Assert, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que folle avoine.	
NOTE : Utiliser la solution de pulvérisation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Consulter les étiquettes d'Assert et de MCPA Ester 500 pour en savoir plus sur les directives d'application, les précautions d'utilisation et le réensemencement.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide COUGAR* 120 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide COUGAR 120 EC	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement
	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide COUGAR 120 EC, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	
NOTE : Consulter l'étiquette de l'herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide CORDON^MD
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide CORDON	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement
	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide CORDON, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	
NOTE : Consulter l'étiquette de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + PUMA* 120 SUPER **ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.**	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement **PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.**	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
PUMA 120 SUPER	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Puma Super, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	
NOTE : Consulter l'étiquette de Puma 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et	

les précautions, en ce qui concerne l’environnement et l’utilisation.

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide COUGAR 120 EC + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D’APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu’à l’apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D’APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide COUGAR 120 EC	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l’échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l’imazamox et l’imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) 840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d’abord l’**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l’herbicide COUGAR 120 EC, tout en maintenant l’agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l’**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l’imazamox et l’imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l’herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d’application et les précautions, en ce qui concerne l’environnement et l’utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide CORDON + MCPA Ester 500
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement
PÉRIODE D’APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de

la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide CORDON	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) 840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide CORDON, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + PUMA 120 SUPER + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
PUMA 120 SUPER	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à

	l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) 840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA ester à ce taux
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Puma 120 Super, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de Puma 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD*	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) **NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille. Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
ACCORD	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes indiquées ci-après 165 grammes/hectare pour la sétaire verte 67 grammes/hectare pour le gaillet et le laiteron potager
Adjuvant : MERGE seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Accord, suivi de l'adjuvant Merge. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que : sétaire verte 1-5 feuilles, 2 talles; échinochloa pied-de-coq 1-5 feuilles; lin spontané 1-8 cm; gaillet 1-4 verticilles	
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas	

faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter l'étiquette d'Accord pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide COUGAR 120 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) **NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2e feuille et de la 4e feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
ACCORD	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Herbicide COUGAR 120 EC	0,77 litre par hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide COUGAR 120 EC. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1re feuille à la 6e feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)	
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord et de l'herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide CORDON
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) **NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES**
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2e feuille et de la 4e feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
ACCORD	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Herbicide CORDON	0,77 litre par hectare

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide CORDON. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1re feuille à la 6e feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)

NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord et de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + Puma 120 Super

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) **NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES**

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2e feuille et de la 4e feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
ACCORD	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Puma 120 Super	0,77 litre par hectare

MÉLANGE : Mélanger d'abord le **NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Accord, suivi de Puma 120 Super. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1re feuille à la 6e feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)

NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions.

Consulter les étiquettes d'Accord et de Puma 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.

NUFARM BOOST HERBICIDE + Herbicide Fluroxypyr Nufarm + 2,4-D Ester 700		
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.		
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps, **non contre-ensemencés de légumineuses**		
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 4e feuille et de la feuille étendard pour le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps, ou entre les stades de la plantule et de la 4e feuille/verticille pour les mauvaises herbes.		
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
NUFARM BOOST HERBICIDE		20 grammes/hectare
	Herbicide Fluroxypyr Nufarm	0,30 L/ha
	2,4-D Ester 700	0,42 L/ha
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE		2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide Fluroxypyr Nufarm, suivi de 2,4-D Ester 700, et enfin du surfactant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.		
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le gaillet (excluant le gaillet résistant aux herbicides du Groupe 2).		
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Consulter les étiquettes **de l'herbicide Fluroxypyr Nufarm et de 2,4-D Ester 700** pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.		

NUFARM BOOST HERBICIDE + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE ATTAIN^{MC}		
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.		
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps, **non contre-ensemencés de légumineuses**		
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 4e feuille et de la feuille étendard pour le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps, ou entre les stades de la plantule et de la 4e feuille/verticille pour les mauvaises herbes.		
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
NUFARM BOOST HERBICIDE		20 grammes/hectare
	ATTAIN A (fluroxypur)	Attain A – 0,30 L/ha
	ATTAIN B (2,4-D ester)	Attain B – 0,50 L/ha

Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Attain A, suivi de Attain B et enfin du surfactant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le gaillet (excluant le gaillet résistant aux herbicides du Groupe 2).	
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Consulter les étiquettes du mélange en réservoir herbicide Attain pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide AXIAL* 100EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1re feuille et de la feuille étendard. Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100 EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement 600 mL/hectare pour : folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, alpiste des Canaries spontané et panic millet
ADIGOR* ou MERGE* (adjuvants)	700 mL/hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide AXIAL 100 EC, Adigor ou Merge, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse, alpiste des Canaries spontané et panic millet.	
NOTE : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître dans la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide AXIAL 100 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide AXIAL 100 EC + MCPA Ester 500

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1re feuille et de la feuille étendard. Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4e talle.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100 EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement 600 mL/hectare pour : folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, alpiste des Canaries spontané et panic millet
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) 700 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA ester à ce taux
ADIGOR ou MERGE (adjuvants)	700 mL/hectare

MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide AXIAL 100 EC, puis MCPA Ester 500 et enfin Adigor ou Merge, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 700 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare, ainsi que folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse, alpiste des Canaries spontané et panic millet.

NOTE : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître dans la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide AXIAL 100 EC et de MCPA ester pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide BANVEL* II

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement, **non contre-ensemencés de plantes fourragères**

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille (blé de printemps et orge de printemps) ou entre les stades de la plantule et de la 8e feuille pour le kochia à balais.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide Banvel II	0,110 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2).	
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Banvel II pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + CURTAIL* M	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée à partir du stade de croissance de la 3e feuille complète (blé de printemps et orge de printemps).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
CURTAIL M	1,5 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Curtail M, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le chardon des champs[1] et la renouée liseron[2].	
Notes [1] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés. [2] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon et de la 5e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement. **NOTE** : Consulter l'étiquette de Curtail M pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + LONTREL* 360	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée à partir entre les stades de la 3e feuille et de la feuille étendard (blé de printemps et orge de printemps).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
LONTREL 360	0,21 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Lontrel 360, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le **NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le chardon des champs[1] (suppression saisonnière) et la renouée liseron[2].	
Notes [1] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés. [2] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon et de la 5e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.	
NOTE : Consulter l'étiquette de Lontrel 360 pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + LONTREL 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER	
ENDROIT : Ouest du Canada seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille jusqu'à tout juste avant la feuille étendard (avant l'épiaison).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE **Lontrel 360**	20 grammes/hectare 0,21 litre/hectare
Choisissez l'un des produits suivants : 1) MCPA ester (500 g/L) 2) 2,4-D ester (600 g/L)	 0,84 litre/hectare 0,7 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE** dans de l'eau fraîche, puis ajouter Lontrel 360, suivi de 2,4-D ester ou de MCPA ester, et enfin de l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Toutes les autres mauvaises herbes supprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le chardon des champs[1], la renouée persicaire, le laiteron des champs, le tabouret des champs, le canola spontané, la renouée liseron et la moutarde des champs.
Note [1] Procure une suppression saisonnière du chardon des champs.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Toutes les autres mauvaises herbes supprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le gaillet.
NOTE : Consulter les étiquettes de Lontrel 360 et de MCPA ester ou de 2,4-D ester pour obtenir d'autres directives d'application, précautions d'utilisation et restrictions.

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR)

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide BULLWHIP* 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille jusqu'à la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaire verte
HUILE CONCENTRÉE XA	800 mL/hectare pour le faible taux de Bullwhip 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux élevé de Bullwhip 240 EC
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide BULLWHIP 240 EC, suivi d' HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la folle avoine et la sétaire.	
NOTE : Consulter l'étiquette de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide SIGNAL[MD]	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille jusqu'à la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare

Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaire verte
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 L (0,25 % v/v) pour le faible taux d'herbicide SIGNAL 3,2 L/1000 L (0,32 % v/v) pour le taux élevé d'herbicide SIGNAL
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide SIGNAL, suivi de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la folle avoine et la sétaire.	
NOTE : Consulter l'étiquette de l'herbicide SIGNAL pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON* 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille jusqu'à la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
HORIZON 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaire verte
Adjuvant : SCORE* seulement	800 mL/hectare pour le faible taux de Horizon 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux élevé de Horizon 240 EC
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Horizon 240 EC, suivi de l'adjuvant Score. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la folle avoine et la sétaire.	
NOTE : Consulter l'étiquette du **MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON 240 EC** pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 + herbicide BULLWHIP 240 EC
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3e feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte

entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare
HUILE CONCENTRÉE XA	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide BULLWHIP 240 EC, suivi de MCPA Ester 500, et enfin d'HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Sétaire verte[1] Folle avoine **PLUS** les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare. **Note** [1] On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir **NUFARM BOOST HERBICIDE** + MCPA Ester 500 + herbicide BULLWHIP 240 EC.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 + herbicide SIGNAL	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3e feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide SIGNAL, suivi de MCPA Ester 500, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	

Sétaire verte[1] Folle avoine **PLUS** les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare. **Note** [1] On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir **NUFARM BOOST HERBICIDE** + MCPA Ester 500 + herbicide SIGNAL.
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide SIGNAL pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.

NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3e feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
HORIZON 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Horizon 240 EC, suivi de MCPA Ester 500, et enfin de l'adjuvant Score. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Sétaire verte[1] Folle avoine **PLUS** les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare. **Note** [1] On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir **NUFARM BOOST HERBICIDE** + MCPA Ester 500 + MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE Horizon 240 EC.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et du MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE Horizon	

240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide BULLWHIP 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2e feuille et de la 5e feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD	67 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare
HUILE CONCENTRÉE XA	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide BULLWHIP 240 EC, et enfin d' HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
NOTE : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide SIGNAL	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2e feuille et de la 5e feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD	67 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare

Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide SIGNAL, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
NOTE : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE **HORIZON 240 EC**	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2e feuille et de la 5e feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD	67 grammes/hectare
HORIZON 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Accord, suivi de Horizon 240 EC, et enfin de l'adjuvant Score. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
NOTE : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR)

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + AVENGE* 200-C	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en	

Colombie-Britannique seulement
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE CULTURES FOURRAGÈRES**
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2e feuille et de la 5e feuille.
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
ACCORD	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes indiquées ci-après 165 grammes/hectare pour la sétaire verte
AVENGE 200-C	3,5 litres/hectare
Adjuvant : MERGE seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)

MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Accord, suivi d'Avenge 200-C, tout en maintenant l'agitation, et enfin de l'adjuvant MERGE. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul et par le mélange en réservoir **NUFARM BOOST HERBICIDE** + Accord, ainsi que la folle avoine lorsque la densité de la population est de 1 à 200 plants par mètre carré.
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord et d'Avenge 200-C pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes. Avenge 200-C peut causer certains dommages à la culture. Toujours consulter les étiquettes d'Accord et d'Avenge 200-C pour obtenir d'autres directives d'application, précautions d'utilisation et restrictions.

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide BULLWHIP 240 EC + herbicide BANVEL II
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8e feuille pour le kochia à balais.
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	0,230 L/ha
Herbicide Banvel II	0,110 L/ha
HUILE CONCENTRÉE XA	0,8 L/ha

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'herbicide BULLWHIP 240 EC, et enfin d' HUILE CONCENTRÉE XA. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel II et de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide SIGNAL + herbicide BANVEL II	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8e feuille pour le kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	0,230 L/ha
Herbicide Banvel II	0,110 L/ha
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'herbicide SIGNAL, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.	
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel II et de l'herbicide SIGNAL pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE **HORIZON 240 EC + herbicide BANVEL II**
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8e feuille pour le kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
HORIZON 240 EC	0,230 L/Ha
Herbicide Banvel II	0,110 L/Ha
Adjuvant : SCORE	0,8 L/Ha
MÉLANGE : Mélanger d'abord **le NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'herbicide Horizon 240 EC, et enfin de l'adjuvant Score. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.	
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel II et du MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE Horizon 240 EC pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D AMINE ou ESTER + EVEREST* SOLUPAK* 70 DF ou EVEREST 70 DF							
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement							
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES**							
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Pour la folle avoine et la sétaire verte, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles).							
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION							
Composant 1		**Composant 2**		**Composant 3**		**Composant 4**	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 g/ha	Everest 70 DF	43 g/ha			Agral 90 ou Ag-surf	0,25 % v/v
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 g/ha	Everest 70 DF ou Everest Solupak 70 DF	43 g/ha	2,4-D amine ou ester	Jusqu'à 560 g é.a./ha	Agral 90 ou Ag-surf	0,25 % v/v
MÉLANGE : Mélanger d'abord Everest Solupak 70 DF ou Everest 70 DF, puis ajouter **le NUFARM BOOST HERBICIDE,** suivi de 2,4-D amine ou ester, et enfin l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.							

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la sétaire verte et la folle avoine.
NOTE : Respecter le délai minimum avant la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols noirs, brun foncé et gris boisé seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application d'Everest Solupak dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne sur 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Resemer du blé de printemps seulement dans les sols bruns. Consulter les étiquettes de 2,4-D amine ou ester et d'Everest Solupak 70 DF ou d'Everest 70 DF pour obtenir d'autres renseignements sur les restrictions concernant la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions.

USAGES LIMITÉS

PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POURL'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, pour le ou les usages spéciaux décrits, a été rédigé par des personnes autres que **NUFARM AGRICULTURE INC.** et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. **NUFARM AGRICULTURE INC.** ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la résistance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En fait de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et il accepte de dégager **NUFARM AGRICULTURE INC.** de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 20 grammes de **NUFARM BOOST HERBICIDE** par hectare, avec AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE à raison de 2,0 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation. (Voir la section « Directives de mélange » de l'étiquette).

Appliquer en postlevée sur les plantules et peuplements établis des espèces de graminées destinées uniquement à la production de fourrage et de semences :

Brome des prés	Agropyre pubescent
Brome inerme	
Agropyre élevé	Fétuque rouge traçante

Agropyre à chaumes rudes Fétuque élevée — Élyme lancéolé Dactyle pelotonné — Agropyre du Nord Agropyre à crête — Agropyre de l'Ouest Agropyre intermédiaire Appliquer en postlevée sur les graminées établies suivantes destinées uniquement à la production de fourrage et de semences : Pâturin des prés **LE NUFARM BOOST HERBICIDE** supprime les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour **le NUFARM BOOST HERBICIDE** utilisé seul. Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance et mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées. Appliquer uniquement avec de l'équipement terrestre. N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Les graminées susmentionnées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ni pour le fourrage moins de 7 jours après le traitement. Consulter les sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les précautions d'utilisation et sur les directives d'application et de mélange.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Précautions relatives au mélange :
Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

Utiliser la préparation **du NUFARM BOOST HERBICIDE** dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Utiliser la préparation contenant l'herbicide ASSERT dans les 12 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Si la solution de pulvérisation repose sans agitation, bien agiter pour remettre **le NUFARM BOOST HERBICIDE** en suspension avant de reprendre la pulvérisation.
NOTE : Ne pas mélanger **le NUFARM BOOST HERBICIDE** avec des engrais liquides, des substances qui contiennent du bore ou des substances qui libèrent du chlore libre. Le mélange **du NUFARM BOOST HERBICIDE** avec l'un de ces composés produirait une substance insoluble dans le réservoir.

Directives de mélange :
Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits d'association afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
2. Ajouter la quantité requise de **NUFARM BOOST HERBICIDE** dans le réservoir avec le système d'agitation en marche. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.
3. Une fois que **le NUFARM BOOST HERBICIDE** est entièrement dissous et en suspension, les autres composants du mélange en réservoir peuvent être ajoutés tout en continuant de remplir le réservoir d'eau. L'ordre approprié pour l'ajout des composants du mélange en réservoir est le suivant :
    a. formules granulées;
    b. concentrés émulsifiables;
    c. adjuvants (l'adjuvant recommandé doit être ajouté afin d'améliorer le mouillage et l'action par contact).
    d. Si le mélange en réservoir comprend un agent de contrôle de dérive, celui-ci doit être ajouté en premier.
4. Consulter les mélanges en réservoir particuliers dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette pour connaître l'ordre de mélange et les autres directives de mélange.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir d'eau fraîche tel qu'indiqué à l'étape 1 et poursuivre avec les étapes suivantes. Les concentrés émulsifiables peuvent rendre plus difficile la dispersion **du NUFARM BOOST HERBICIDE**. C'est pourquoi le volume restant d'un mélange précédent doit être inférieur à 10 % du volume du réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Précautions relatives au nettoyage :
MISE EN GARDE : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.
NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR À PROXIMITÉ D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU, OU À CÔTÉ DE VÉGÉTATION À PRÉSERVER.
Directives de nettoyage :
Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé, l'orge du printemps ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace du **NUFARM BOOST HERBICIDE** dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir et drainer complètement le puisard. Enlever toute contamination sur la partie extérieure de l'équipement de pulvérisation en lavant avec de l'eau propre.

2. Pulvériser les parois intérieures du réservoir (y compris le couvercle) avec de l'eau propre en utilisant un volume correspondant à au moins 10 % à celui du réservoir. Ajouter de l'ammoniac domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniac) à raison de 1 L/100 L d'eau, ou du produit nettoyant ALLCLEAN (ou tout autre produit nettoyant similaire approuvé) dans le réservoir. Faire circuler l'eau dans les conduites, y compris les conduites de

dérivation, pendant au moins deux minutes. Bien purger la rampe et vider le pulvérisateur. Drainer complètement le puisard.

3. Répéter la deuxième étape. Pour ce rinçage, l'ajout d'ammoniac domestique ou d'un autre produit nettoyant n'est pas nécessaire.

4. Enlever les crépines, les buses, les têtes et les tamis et nettoyer séparément dans un seau contenant une solution d'eau et d'ammoniac.

Si l'on utilise uniquement de l'ammoniac comme produit nettoyant, le rinçât peut être appliqué sur les cultures mentionnées sur la présente étiquette. Ne pas excéder la dose d'emploi maximale mentionnée sur l'étiquette. Si un autre produit nettoyant est utilisé, consulter l'étiquette du produit nettoyant pour connaître les instructions d'élimination du rinçât. Si aucune instruction n'est donnée, éliminer le rinçât sur place ou à une installation d'élimination des déchets approuvée.

RECOMMANDATIONS SUR LA DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **le NUFARM BOOST HERBICIDE** fait partie du Groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes **au NUFARM BOOST HERBICIDE** et à d'autres herbicides du Groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru.

Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner **le NUFARM BOOST HERBICIDE** ou d'autres herbicides du Groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la

propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou au www.nufarm.ca.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®/*Tous les produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.

13-xxxx

(booklet)

GROUPE	4	HERBICIDE

NUFARM

MCPA Ester 600
Herbicide Liquide

CONTIENT MCPA CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pâturages, bords de route et les terrains incultes.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle … 600 g e.a. /L

N° D'HOMOLOGATION 27803 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI
Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés.
Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies

abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).
Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

NE PAS provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE
Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION
Contenants Recylables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.
Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

• Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
• Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
• Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
• Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
• Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
• Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre

recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE
L'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.
Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.
Ne pas pulvériser en période de grands vents.
Attendre 7 jours après l'application pour laisser paître le bétail ou faucher en foin les cultures traitées.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MÉLANGE
Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide de MCPA Ester 600 de Nufarm et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION
Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation aérienne: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de

la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture		**Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :**				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		**Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :**		**Habitats terrestres**
			moins de 1 m	**plus de 1 m**	**moins de 1 m**	**plus de 1 m**	
Pulvérisateur agricole*	Céréales, lin, graminées, légumineuses, chaume, bords de route, terres non cultivées, végétation lingeuse		1	1	1	1	4
Pulvérisation aérienne	**Cultures en milieu terrestre destinées à la consommation humaine et animale**						
	Céréales, lin	Voilure fixe	1	0	1	0	60
		Voilure tournante	1	0	1	0	50
	Pâturages, chaume	Voilure fixe	5	1	1	1	100
		Voilure tournante	4	1	1	1	80
	Utilisations non agricoles						

	Bords de route, terres non cultivées, végétation ligneuse	Voilure fixe	30	1	20	1	200
		Voilure tournante	20	1	10	1	100

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.
Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.
Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière.
Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.
Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 165 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage –*

Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité federal, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, une combinaison, une chemise à manches longues, des gants et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions spécifiques au produit
Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, communiquez avec le fabricant et 1-800-868-5444 ou avec le distributeur ou votre représentant agricole provincial.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes.
Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée.
Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne pourraient être utilisé que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes.
Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.
Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

CULTURE :

Céréales de printemps (Blé, orge, seigle, avoine), sans contre-ensemencement de légumineuses.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

De la 3e feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (blé, orge, seigle).
De la 1ère feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (avoine).
Du stade laiteux jusqu'à la pleine maturité (blé, orge, seigle).
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1,05 L pour le blé, l'orge et le seigle.
Jusqu'à 900 mL pour l'avoine.

CULTURE :

Céréales d'automne (Blé d'automne, seigle d'automne)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard.
Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.
Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 1,05 L.

CULTURE :

Lin (Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linolénique)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Quand le lin a une hauteur de 5 cm jusqu'avant l'apparition des boutons floraux.
Pour minimiser les dommages pour la culture, pulvériser dans les premiers stades de croissance, en soirée et utiliser des volumes élevés d'eau.
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 700 mL.

Attention : Des dommages peuvent être observés sur la culture au tout début, mais les rendements ne devraient pas être affectés.

CULTURE :

Établie graminées et légumineuses (luzerne, trèfle alsike et trèfle rouge)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Pour la suppression des mauvaises herbes sensibles, annuelles ou vivaces, qui émergent tôt au printemps, pulvériser très tôt au printemps, avant que les plantes fourragères ne débutent leur croissance.
Les prairies de graminées pures peuvent être traitées à l'automne.
Ne pas appliquer plus d'deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 1,65 L.

CULTURE :

Pâturages (sans légumineuses), terres non cultivées

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.

Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.

Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes vivaces ; un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire. Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression.

Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

Pour chaume et pâturages, ne pas appliquer plus d'deux traitements par an. Pour pâturages et l'intervalle minimal entre les traitements est de 90 jours. Pour chaume et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne (terrestre ou aérienne utiliser sur **SEUL** pâturages sans légumineuses, terres non cultivées, chaume et bords de routes)

Pour les traitements localisés de tous les bords de route et terres non cultivées au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, ne pas dépasser 900 L de solution prête à l'emploi (équivalents à 15 L du produit) par jour par préposé à l'application.

Pour l'application au moyen d'un équipement manuel, utiliser une concentration maximale de 165 mL de Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide dilue avec 10 L d'eau. Pour les traitements généralisés dans des sites les bords de route et terres non cultivées, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 2,8 L.

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES :

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre.

Pour les traitements généralisés appliquer 1,8 à 2,8 litres de produit dans 100 à 1000 litres d'eau par hectare. Pour les traitements localisés ne pas dépasser 5.6L/ha.

Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappe, la symphorine de l'Ouest et le saule.
Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé.
Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats.
Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol.
Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupées au sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur.
En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée.
Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.
Application terrestre ou aérienne.
Pour les traitements généralisés de la végétation ligneuse, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :
(NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION)

MAUVAISES HERBES SENSIBLES SUPPRIMÉES :
Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Plantain, Sagesse-des-chirurgiens*, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaise), Laitue scariole, Herbes à poux, Ansérine de Russie*, Bourse-à Pasteur*, Tabouret des champs, Vesce, Radis sauvage, Tournesol sauvage (annuel).
* Utiliser la dose la plus élevée de la gamme.

DOSES POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES SENSIBLES :
Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 580 mL/ha.
Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 900 mL/ha.
À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER :

Laiteron potager, Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle*, Bardanette épineuse, Chardon des champs*, Spargoute des champs*, Patience crépue, Pissenlit, Moutarde des chiens, Liseron des champs*, Prèle des champs*, Lépidie des champs*, Salsifis majeur, Herbe à gomme, Galinsoga cilié, Liseron des haies*, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles), Cranson dravier*, Kochia, Renouée persicaire*, Euphorbe ésule*, Chénopode glauque, Laiteron des champs*, Pourpier potager, Amarante à racine rouge, Centaurée de Russie*, Soude roulante, Renouées*, Mélilot (plantules), Moutarde tanaisie, Sarrasin de Tartarie.
* Suppression des parties épigées.

DOSES POUR LES MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER :
Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha.
Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,50 L/ha.
À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

10-3474

****

+))